

**LA LETTRE ATD QUART MONDE France**  
**n°77 du 6 juin 2013**

**Education ... Ecole ... une victoire !**

La démarche "quelle école pour quelle société ? " et la plate-forme de propositions pour l'école réalisés avec tous vos efforts, porte des fruits ! Nous nous réjouissons que la nouvelle loi pour la refondation de l'école qui vient d'être votée à l'Assemblée nationale contienne dans son article 3 plusieurs ambitions que nous portons avec d'autres partenaires : que tous les parents soient associés à l'école, qu'il y ait un espace pour eux à l'école et que la coopération entre les élèves soit encouragée. Marie-Aleth Grard a suivi de près les travaux pour cette loi et voici son rapport.

Bruno Tardieu et Bert Luyts  
Délégation Nationale

**La Loi de refondation de l'école a été votée** cet après-midi par 304 voix pour et 203 voix contre ! Ouf ! et Bravo à toutes et à tous, nous n'avons pas ménagé notre peine mais ça valait le coup ! Je n'ai pas encore eu le temps de relire tout le texte qui vient d'être voté mais voici les principaux éléments ; tout d'abord le fameux article 3 pour lequel nous avons tant bataillé : voici l'ajout obtenu ... « *Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et*

*la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. ... Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. »*

Mais aussi d'autres articles tels que ... « *Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif, précisées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. »*

... « *Il est prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués. »*

Il faut savoir qu'il y a aussi d'autres articles qui sont de vraies avancées comme la formation des enseignants aux méthodes de pédagogie de la coopération, la formation des enseignants à la connaissance des familles qui ont les plus grandes difficultés dans la vie, il est écrit que les enseignants doivent associer les parents lorsque l'enfant doit être aidé en dehors de l'école, pour l'orientation aussi il y aura moyen à s'appuyer sur le texte pour les élèves de collège.

Voilà je ressens une vraie reconnaissance de tout le travail accompli depuis tant d'années par nombre de membres du Mouvement, Bravo à tous et restons attentifs pour que tout cela se mette en place en n'oubliant personne. Le combat école continue !

Marie-Aleth Grard